

qu'on a été témoin du malaise de Sir Charles Metcalfe, de ses luttes intérieures, de ses doutes sur la possibilité de faire opérer le gouvernement constitutionnel dans cette colonie, de le voir tout à coup considérer " tout autre système de gouvernement que celui qui admet la responsabilité envers le peuple et envers l'Assemblée représentative comme étant impraticable en cette Province."

Le mémoire de Sir Charles Metcalfe paraît si peu conforme aux sentiments qu'il professait dans ses lettres qu'on est porté à croire, comme le prétendirent d'ailleurs les ministres dans tout le cours de la discussion, qu'il n'était pas de sa plume, mais de celle de quelque conseiller secret.

Après la lecture de ces documents dans l'Assemblée législative, M. Price proposa qu'une humble adresse fût présentée au gouverneur-général " pour lui exprimer le vif regret qu'éprouve cette Chambre, en conséquence de la retraite de certains membres de l'administration provinciale, sur la question du droit qu'ils réclament d'être consultés relativement aux nominations aux emplois, que nous déclarons sans hésiter appartenir à la prérogative de la Couronne, et pour assurer Son Excellence que la défense de ce principe leur donne droit à la confiance de cette Chambre, en ce qu'elle est strictement conforme aux principes émis dans les résolutions adoptées par cette Chambre le 3 Sept. 1841."

De longs débats s'élevèrent sur cette question. La discussion fut brillante, animée et une des plus intéressantes qui aient occupé le Parlement canadien. On sentait que la question qui faisait le sujet du débat était véritablement importante; que de sa solution dépendaient les libertés politiques et les destinées du Canada. Les questions de forme, les subtilités légales ou constitutionnelles qui ne pouvaient qu'embrouiller le débat, furent bientôt écartées pour faire place à la seule grande question réellement en jeu, celle de l'existence ou de la non-existence du gouvernement responsable tel qu'établi par les résolutions du trois septembre 1841; mais ces résolutions déclaraient positivement que le gouverneur-général, tout en n'étant responsable de ses actes qu'aux autorités impériales, ne pouvait administrer les affaires du Canada " qu'avec l'avis, l'assistance et les informations " de ses conseillers, et Sir Charles Metcalfe regardait cette condition comme une insulte à la prérogative dont il était revêtu en tant que représentant de la Souveraine. La plupart des orateurs qui parlèrent à l'appui des prétentions du gouverneur, comme Sir Allan McNab, MM. Cartwright, Dr Dunlop, Hamil-